

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 78 / 575 / 2022 / 054	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	01/07/2022	08/07/2022	En exercice	Présents	Votants
			28	22	28
OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION DU 17 MARS 2022 CONCERNANT L'ADHESION AU PROGRAMME CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) DE L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (ALEC SQY)					

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 28

EN EXERCICE : 28

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 1^{er} juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents : 22

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25), Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine (arrivée à 20h05), Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : 7 (6 à partir de 20h25)

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.
Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.
Monsieur BENZAID Alain donne pouvoir à Monsieur RICHARD François.
Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.
Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

Absents non représentés : 1 (Madame ROCH Catherine)

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Début de la séance à 20h00.

Secrétaire de séance : Monsieur LECAILTEL Henri *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Secrétaire de séance : Madame BRUNELLO Gérarda

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à la Majorité.

Pour : 24 voix

Contre : 3 voix (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

Arrivée de Madame ROCH Catherine à 20h05

Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20220711-2022-54-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rôle de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) et ses missions précisées à l'article 43bis A, de la loi Climat & Résilience du 22 août 2021,

VU les statuts de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat,

VU l'exposé du 1^{er} février présentant le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) porté sur le territoire par l'ALEC SQY,

VU les modifications apportées aux critères par l'ALEC SQY,

VU l'avis favorable de la commission finances du 28 juin 2022,

CONSIDERANT que les objectifs de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat sont en accord avec ceux de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

CONSIDERANT que la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse souhaite engager un programme ambitieux de réduction de ses consommations énergétiques et contribuer ainsi à une réduction des gaz à effet de serre tout en réduisant sa facture.

CONSIDERANT la possibilité pour la commune d'obtenir des aides financières du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

CONSIDERANT que l'Agence Locale de l'Energie et du Climat est un partenaire indispensable pour la mise en œuvre d'actions du Plan Climat Air Energie Territoriale sur le territoire.

Après présentation par Monsieur RICHARD François,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager un Conseil en Energie Partagé (CEP) avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) dans les conditions mentionnées ci-dessus.

DESIGNE Monsieur Richard en tant que référent de la commune pour le Conseil en Energie Partagé (CEP) et représentant de la commune à l'Assemblée Générale de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY).

DECIDE de verser une cotisation dont le montant de l'adhésion s'élève à 12 972,30 euros TTC par an.

DIT que la dépense sera imputée aux crédits inscrits au budget général en section investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente.

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.



Fait et délibéré en séance
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BAVOIL

En annexe : Convention pluriannuelle de partenariat

Accusé de réception en préfecture
078-217805753-20220711-2022-54-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2022